

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANÉ (29280)

Ti-Kêr Lokmaria-Plouzané

tél : 02 98 48 40 09 - fax : 02 98 48 93 21

mairie@locmaria-plouzane.fr

Compte rendu DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt sept juin, à dix neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Citoyens, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Godebert, Maire, Mrs Ogor, Pouliquen, Kérangoarec, Le Bis, Bégoc, Mazé, Gueneuguès, Morel, Cariou, Quéméner, Fily, Mmes Clech, Le Roux, Gibault, Labrière, Solinski, Bruneau, Arrivée de Calmettes à 19h15, Le Person, Tanguy, Arrivée de Mme Pallier à 19h25, D'Hervais-Poupon, Lebleu

Ont donné procuration : Mr Etienne à Mme Godebert, Mme Quinquis à Mme Le Person

Absent excusé: Mr Loic Rault

Mme Solinski a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès verbal de la séance du 09/05/2016 est approuvé par 21 voix pour et 4 contre (Mrs Quéméner, Fily, Mmes D'Hervais Poupon, Lebleu).

27062016DCM1 Initiation à la langue bretonne, année scolaire 2016/2017

Les élèves de l'école publique de Kériscoualc'h bénéficient d'heures d'initiation au breton, dispensées chaque semaine par une association habilitée.

Pour la rentrée 2016, l'inspection académique a validé le même nombre d'heures que pour l'année scolaire 2015-2016 pour les classes de moyenne et grande section. (6h hebdomadaires)

Accord du conseil municipal par 24 voix pour autoriser Mme le Maire à signer la convention jointe pour l'année scolaire 2016/2017.

27062016DCM2 Surveillance des plages 2016 : convention avec le SDIS 29

La commune de Locmaria-Plouzané a sollicité de nouveau le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 29) pour la surveillance 2016 des trois plages (Trégana, Portez et Porsmilin), du 02/07/2016 au 28/08/2016 inclus, de 13h00 à 19h00.

Accord du conseil municipal par 24 voix pour autoriser Mme le Maire à signer la convention jointe.

27062016DCM3 Groupement de commandes des Établissements Publics d'Enseignement du Finistère : renouvellement de l'adhésion pour 2017

Afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et réaliser des économies d'échelle, la commune a signé une convention en 2009 avec le groupement des Établissements Publics d'Enseignement du Finistère.

Accord du conseil municipal par 24 voix pour renouveler l'adhésion de la commune pour 2017 et autoriser Mme le Maire à signer la convention jointe.

27062016DCM4Tarifs

a) Restauration scolaire, garderie périscolaire, ALSH

Les tarifs de restauration scolaire, de la garderie périscolaire, et de l'ALSH sont revus chaque année pour s'appliquer à la prochaine année scolaire.

Compte tenu du taux d'inflation très faible, le conseil municipal décide par 24 voix de ne pas modifier les tarifs pour l'année scolaire 2016/2017.

b) Camping

Le camping a été sollicité par une association d'Arzal (Morbihan), l'ACP Muzillac, qui souhaite louer la salle de la Belle Cordelière le 09/07/2016, dans la journée, car elle participe au Trail du Bout du Monde.

Accord du conseil municipal par 24 voix pour fixer le tarif de location de la salle la Belle Cordelière, à l'ACP Muzillac, à 208€ pour cette journée.

Arrivée de Mme Calmettes à 19h15.

Par ailleurs, afin de favoriser la location des mobil-homes en période estivale jusqu'au 18/09/2016, le conseil municipal donne son accord par 25 voix pour appliquer une réduction de 30% si une demande de réservation est faite à partir de J-10.

27062016DCM5 Ressources humaines

a) Avancement de grade

L'un des agents du service périscolaire a été reçu au concours d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

Cet agent fait aussi régulièrement des heures complémentaires à la garderie périscolaire du matin et du soir.

Accord du conseil municipal par 25 voix pour :

-créer un poste d'ATSEM sur la base de 31,2 H/35H à compter du 1er juillet 2016

-supprimer un poste d'adjoint technique de 22,16H/35H à compter du 1er juillet 2016.

b) Création d'un poste de directeur (trice) adjoint (e) à l'ALSH

Compte tenu de l'importance de l'ALSH Locmaria Mômes, (agrément pour 64 enfants), des missions assurées par la directrice en plus de l'ALSH (coordonnatrice de la Maison de l'Enfance suivi et animation du conseil municipal jeunes), il est nécessaire de la seconder en créant un poste de directeur (trice) adjoint (e).

Accord du conseil municipal par 25 voix pour créer un poste d'adjoint d'animation de 12,34H/35H à compter du 1er juillet 2016.

c) Régularisation de durées hebdomadaires de travail

Plusieurs agents à temps non complet dans les services périscolaires, Maison de l'Enfance et service administratif, effectuent des heures complémentaires de façon récurrente. Il est donc nécessaire de régulariser leur situation en modifiant leur durée de travail hebdomadaire.

Accord du conseil municipal par 25 voix pour créer et supprimer les postes suivants à compter du 1er juillet 2016:

Poste concerné par la régularisation du temps de travail hebdomadaire	Suppression de poste au 1er juillet 2016 (temps de travail base 35H à temp complet)	Création de poste au 1er juillet 2016 (temps de travail base 35H à temps complet)
Adjoint d'animation	28H	35H
ATSEM	31,2H	35H
Adjoint technique	14,82H	20,3H
Adjoint d'animation	28H	35H
Adjoint technique	29,51H	35H
Adjoint d'animation	33,9H	35H
Adjoint administratif	17,5H	29,75H

27062016DCM6 Acquisition terrain consorts Provost

Arrivée de Mme Pallier à 19h25.

Dans le cadre de la réhabilitation de la friche Ex Utile et pour permettre la construction d'un immeuble de 12 logements avec des cellules médicales et/ou paramédicales au rez de chaussée , il est nécessaire d'acquérir le terrain cadastré section AA N° 179 de 108 m2 appartenant à Mesdames Christiane Provost-Veuillote et Jacqueline Provost. cf plan joint.

Accord du conseil municipal par 26 voix pour :

*acquérir la parcelle cadastrée section AA N° 179 appartenant à Mesdames Christiane Provost-Veuillote et Jacqueline Provost, pour un montant de 7 000 €, les frais d'actes notariés étant à la charge de la commune,

*autoriser Mme le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

27062016DCM7 Acquisition de terrains par voie d'expropriation à Porsmilin : avis du conseil

A chaque saison estivale, la commune de Locmaria-Pouzané est confrontée à un problème de stationnement aux abords de la plage de Porsmilin qui est très fréquentée l'été. Les plages de la commune sont les premières en venant de Brest et sont très prisées par les Brestois.

Le stationnement public situé aux abords de la plage ne comporte qu'une vingtaine de places et il est insuffisant pour accueillir les véhicules se rendant à Porsmilin.

La commune a loué pendant de nombreuses années les terrains cadastrés section AH 141 et 142 appartenant à la famille l'Hostis, afin :

*d'organiser le stationnement des véhicules des personnes se rendant à la plage de Porsmilin,

*d'éviter tout stationnement anarchique qui pourrait bloquer l'accès aux propriétés riveraines bordant la rue de Porsmilin,

*d' assurer l'accès des véhicules de secours et d'incendie si besoin dans ce secteur.

La négociation financière pour la location de ces terrains a été problématique certaines années, compte tenu de la surenchère exercée par les propriétaires. Ainsi en 2008, 2009, 2010, 2015 la commune a dû fermer la rue de Porsmilin à la circulation, sauf riverains et véhicules de secours et d'incendie, faute d'accord amiable, et trouver un terrain situé plus haut, boulevard de l'Océan (parcelle AP N° 2), pour le stationnement des véhicules.

A plusieurs reprises, la commune a reçu des réclamations concernant ce changement de stationnement compte tenu de la distance à la plage jugée trop éloignée pour les familles avec enfants et s'est vue accusée d'empêcher l'accès desdites familles au domaine public maritime.

Depuis avril 2016, une école de surf s'est créée dans le bas de Porsmilin. L'aménagement de ce secteur devient nécessaire.

La commune souhaite avoir la maîtrise foncière des terrains bordant la plage de Porsmilin, en vue de créer un parc public de stationnement avec création d'un cheminement doux reliant ainsi le vallon de Porsmilin au GR 34. et la future véloroute prévue au schéma vélo départemental.

Si un accord amiable ne peut être obtenu avec les consorts L'Hostis, il est demandé l'avis du conseil municipal sur le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour la création d'un parc public de stationnement à Porsmilin.

Le conseil municipal émet un avis favorable par 21 voix pour et 5 abstentions (Mrs Quéméner, Fily, Mmes Pallier, D'Hervais Poupon, Lebleu).

27062016DCM8 Compte rendu délégation du Conseil municipal au Maire

Information sur le programme « On s'lance »

Réponse à la question écrite du groupe Locmaria Un Nouveau Cap, lors du conseil municipal du 09 mai 2016

Question écrite du Groupe des élus Locmaria Un Nouveau Cap- conseil Municipal du 27 juin 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire
Viviane GODEBERT